

**Assemblée des délégués du SEPE  
du 28 novembre 2018**

**LIEU** : Ô Vergers d'Ajoie, Porrentruy

**DEBUT DE L'ASSEMBLEE** : 19h00

**PRESIDENT** : M. Didier NICOULIN

**SECRETAIRE** : Mme Marie-Françoise MAITRE

**DELEGUES EXCUSES** : M. Jean-Pierre BENDIT, Porrentruy  
M. Francis Dubey, Fontenais  
Mme Isabelle FLEURY, Alle  
M. Jean-Marc LOPINAT, Courgenay  
Mme Magali MARCHAND, Alle  
MM. Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy  
Ismaël VUILLAUME, Haute-Ajoie

**DELEGUE ABSENT** : M. Yvan SCHORI, La Baroche

---

**Ordre du jour :**

1. Accueil
  2. Désignation des scrutateurs
  3. Appel nominal
  4. Procès-verbal No 22 de l'assemblée du 25 mai 2018 à Courgenay
  5. Rapport du Président de la commission
  6. Prendre connaissance et approuver le budget 2019
  7. Divers
- 

**1. Accueil**

M. Didier Nicoulin, Président de l'Assemblée, salue les participants et leur souhaite la bienvenue. Il remercie la Municipalité de Porrentruy de nous accueillir, ainsi que M. Gaby Voirol, Maire de Porrentruy, de l'honneur qu'il nous fait en assistant à nos délibérations.

## 2. Désignation des scrutateurs

Mme Régine Guélat et M. Gérard Brunner sont désignés en tant que scrutateurs.

## 3. Appel nominal

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Alle</b>          | Patrick Fluri, Alle   |
| <b>Baroche</b>       | Jacques Bourquard, Cédric Sprunger remplace Thomas Huber  |
| <b>Cornol</b>        | Ernest Gerber, Jésus Moreno, Stéphanie Schluchter remplace Stéphane Bonvin                            |
| <b>Courgenay</b>     | Régine Guélat, Tony Loutenbach, Ismaël Paupe  |
| <b>Courtedoux</b>    | Yanick Matthey, Fabien Zürcher  |
| <b>Fontenais</b>     | Anthony Biedermann, Valérie Bourquard Voisard   |
| <b>Grandfontaine</b> | Marguerite Vuillaume, Thomas Vuillaume,   |
| <b>Haute-Ajoie</b>   | Emmanuel Gigon, Joseph Lachat   |
| <b>Porrentruy</b>    | Chantal Braichet, Gérard Brunner, Christine Choulat Raval, Claude Gury, Didier Nicoulin, Yves Voisard |

**23 délégués présents (quorum 16)**

## 4. Procès-verbal No 22 de l'assemblée des délégués du 25 mai 2018 à Courgenay

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

## 5. Rapport du Président de la commission

Le Président de l'assemblée des délégués M. Didier Nicoulin passe la parole à M. Gilles Villard, président de la commission, pour son rapport.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués.

Nous voici déjà à la fin de la première année de cette législature, année importante pour le syndicat d'épuration que vous représentez.

Depuis notre assemblée du 25 mai 2018 à Courgenay, la commission s'est réunie à 4 reprises et la sous-commission d'exploitation 3 fois.

Durant ces séances, les thèmes suivants ont été abordés et principalement 2 chantiers dont on parle depuis quelque temps.

Tout d'abord « les micropolluants » : Lors de la dernière assemblée, je vous avais expliqué dans les grandes lignes le projet et à quel point ce dossier était complexe et long au niveau des procédures et des exigences. Cette fois-ci c'est bon, le SEHA a donné son accord, le permis de construire a été délivré, l'octroi de subventions fédérales et cantonales ont été accordés et les travaux ont également débuté il y a environ 2 semaines. Si le planning peut être tenu, la taxe officielle de CHF 9.-- par équivalent-habitant ne serait plus facturée par la confédération par le biais du syndicat aux communes membres du SEPE dès 2021. Il restera par contre les frais de fonctionnement qui seront à peu près équivalents à cette taxe mais feront partie du budget annuel du SEPE, tout en rappelant qu'il s'agissait d'une obligation légale et que nous obtiendrons une meilleure qualité de l'eau pour la faune et la flore dans l'Allaine. Les échanges de terrain ont été signés ce lundi avec les exploitants concernés pour permettre la construction des ouvrages. Les principaux travaux ont déjà été adjugés. (équipement d'ozonation, filtration, automatisation, terrassement et maçonnerie. Le solde est en cours et la commission fera en sorte de pouvoir travailler si possible avec des entreprises de la région. Une assurance travaux de construction et une assurance RC maître d'ouvrage ont été conclues avec la Mobilière après étude de 5 offres.

Après examen des propositions en sa possession, la banque Raiffeisen a été retenue pour le crédit de construction qui s'élève à CHF 4, 7 millions ./. les subventions fédérales de CHF 3'578'034.-- et cantonales de CHF 477'071.--. Un suivi environnemental a été exigé dans le cadre des conditions d'octroi des subventions. Il sera effectué par le bureau CSD ingénieurs à Porrentruy. Une demande d'acompte des subventions a déjà été demandée à la confédération et un premier versement sera octroyé ces prochains jours. Le solde final à charge du SEPE sera d'environ CHF 895'000.--.

Le deuxième dossier important est celui du « Pont roulant » : Comme annoncé également au mois de mai, les travaux de remplacement du pont roulant (pièce maîtresse) de la Step devaient être effectués dans le courant du mois de juin. Durant une première période, la Step a donc fonctionné sur une seule partie du pont roulant durant plusieurs semaines, puis durant 1 journée, soit le 21 juin, la Step a complètement été stoppée durant environ 6 heures. Il a donc fallu prendre toutes les précautions nécessaires en collaboration avec les divers intervenants pour qu'il n'y arrive pas de catastrophes durant cette journée. Tout a été réglé pratiquement à la minute, afin d'éviter des problèmes. Au final, grâce à l'aide de nos exploitants qui ont travaillé sans relâche durant cette période, aux bureaux d'ingénieurs engagés dans cette opération délicate, aux entreprises, aux collaborateurs de l'office de l'environnement, à la société de pêche et aussi à la météo, aucun problème au niveau de la faune et de la pisciculture n'a été relevé. Tout ceci nous réjouit encore plus, du fait qu'aucune assurance ne couvrait un tel risque. L'autre partie du pont a été supprimée en date du 19 juillet, sans avoir besoin d'arrêter la Step.

Tout s'est bien passé dans l'ensemble, à part quelques problèmes avec l'entreprise Rorschach qui ne nous a pas facilité la tâche, par rapport à leur mauvaise organisation. Actuellement, le pont roulant fonctionne, mais il y a encore quelques réglages à effectuer. Nous avons déjà procédé à une réception partielle de l'installation, mais sans les pompes, qui le seront dès que tout sera mis en ordre par l'entreprise précitée, afin d'obtenir les garanties nécessaires. S'il n'y a pas de complication, le devis initial devrait être tenu. Le bureau d'ingénieurs devra encore nous fournir les détails et séparer les travaux du pont roulant par rapport à d'autres éléments de renouvellement liés au projet précité, dont une partie a déjà été votée dans le cadre du budget 2018 et l'autre partie qui sera proposée dans le cadre du budget 2019 qui vous sera présenté tout à l'heure.

Par contre, dès que nous avons terminé les principaux travaux, nous n'avons pas eu de chance du fait que la foudre est tombée sur les nouvelles installations. Il a fallu changer pratiquement tout le système informatique qui venait d'être mis en place. Des installations provisoires ont dû être aménagées en urgence pour un montant d'environ CHF 16'000.--. Merci encore une fois aux exploitants pour leurs réactions rapides et leurs professionnalismes. Rassurez-vous, les dégâts ont été pris en charge par notre assurance.

Personnel : Il y a eu quelques changements au niveau du personnel :

Tout d'abord, un de nos employés, M. Heinz Joray n'a pas travaillé durant une période de plus de 6 mois, suite à une opération. M. Maurice Houlmann a été également en arrêt de maladie quelques semaines, suite à l'opération d'une hernie.

Entretemps, il a pris une retraite bien méritée à fin septembre dernier après plus de 30 ans de bons et loyaux services. En effet, il était en fonction avant même que la Step ne soit construite. Il en a pris soin, il a bichonné

toutes les installations qu'il connaissait par cœur. Il a su se remettre en question par rapport aux progrès de la technologie ou des dispositions légales et proposer des améliorations ou relever des défis pour de nouveaux projets, comme par exemple celui des serres pour le séchage des boues d'épuration, qui est une grande réussite et j'en passe. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Pour remplacer ces personnes, durant leur hospitalisation, nous avons fait appel à un jeune homme au chômage. Après réflexion et étude de la situation, la commission a décidé de garder cette personne pour aider à assumer les tâches de plus en plus nombreuses par rapport aux travaux importants à la Step. D'ailleurs, il en a déjà été tenu compte dans le budget qui vous sera présenté tout à l'heure par le caissier et en fonction du nouveau statut du personnel basé sur celui de l'état qui vous sera soumis lors d'une prochaine assemblée avec normalement une entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce qui signifie qu'il y a actuellement, 1 chef exploitant, M. Stéphane Crelier, 1 adjoint au chef, M. Marc Vuillaume et 2 employés, MM Heinz Joray et M. Fabrice Ribeaud. Toutes ces personnes travaillent à 100%. C'est bien entendu votre assemblée qui prendra position au final sur le statut du personnel et sur le poste supplémentaire, mais nul doute que vous comprendrez que le cahier des charges devient de plus en plus important et qu'il y a un besoin en personnel supplémentaire. Le nouveau statut du personnel communal sera déposé durant 20 jours avant et 20 jours après la prochaine assemblée des délégués du printemps 2019 dans vos communes respectives en vue de sa ratification.

Visite de la Step : Une quinzaine de délégués a pu participer à la visite de la Step. La commission espère que cette démarche aura permis aux délégués présents de mieux comprendre le fonctionnement de la Step et les problèmes que l'on peut y rencontrer et surtout de se rendre compte de ce qui reste à faire, du fait que la station a déjà passé le cap des 30 ans.

Déchets spéciaux : Une demande a été faite au canton pour obtenir une augmentation de la contribution pour la mise à disposition du local et la réception des déchets spéciaux une fois par mois à la Step. En effet, il a été constaté que les heures d'ouvertures ne sont pas vraiment respectées, ce qui donne du travail supplémentaire à nos employés. La requête sera étudiée par le canton dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019. La contribution actuelle s'élève à CHF 3'000.--.

Apurement des comptes 2017 : Le délégué aux affaires communales a approuvé les comptes 2017. Puisque je suis dans le chapitre de la comptabilité, il faut savoir, mais la plupart d'entre vous sont déjà au courant, le SEPE devra, comme nos communes respectives, respecter les nouvelles normes du MCH2 dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Cela signifie que le budget 2020 sera complètement différent de celui qui vous sera présenté tout à l'heure par rapport au nouveau plan comptable. Il y aura durant le premier semestre 2019 un grand travail à effectuer pour réévaluer ou dévaluer certains postes du bilan. De plus, il faudra tenir compte de la nouvelle loi sur la gestion de l'eau. D'ailleurs, un recensement des ouvrages et des éléments techniques de la Step est en cours d'élaboration avec la sous-commission pour obtenir une planification des investissements futurs.

Géoportail du canton : Nous avons eu l'occasion à la commission de prendre connaissance de la présentation des géodonnées par M. Roland Girard, collaborateur à l'office de l'environnement. Ce programme cantonal peut être utilisé par toutes les communes qui peuvent demander un code d'accès à ce portail. Son utilisation est simple et très utile pour les administrations, les responsables des dicastères et les employés de la voirie.

Patinoire : Les travaux qui concernent la Step dans le cadre du dossier de la patinoire auront lieu au printemps 2019.

Analyses : Les analyses effectuées régulièrement montre un bon fonctionnement en général de la Step. Il reste toujours en suspens le problème de la réduction des eaux claires parasites, dont la commission devra trouver des solutions en collaboration avec les communes.

N'oubliez donc pas dans le cadre de vos budgets communaux de mettre en œuvre vos plans d'actions liés au PGEE. Cela permettra une nette amélioration du système d'évacuation des eaux usées et un meilleur

fonctionnement de la Step. Ne laissez donc pas ce dossier dans les tiroirs. Le SEPE reste à disposition des communes en cas de besoin pour donner des explications quant à ces plans d'actions.

Voilà pour l'essentiel. Avant de conclure j'aimerais remercier particulièrement l'ensemble de nos employés qui ont été particulièrement chargé cette année par rapport aux dossiers énoncés. Merci aux membres de la commission et plus particulièrement au président de la sous-commission d'exploitation, au président de votre assemblée, à la vice-présidente de la commission, à la secrétaire et au caissier pour le travail accompli durant cette année, ainsi qu'à tous ceux, qui d'une manière ou d'une autre, collaborent à la bonne gestion du syndicat, donc vous et vos communes respectives, ainsi que les représentants du canton et de la confédération pour l'apport des subventions et sans qui les projets ne pourraient pas voir le jour. Merci également à nos partenaires, soit les bureaux d'ingénieurs, les entreprises avec lesquelles nous collaborons et les établissements financiers et ceux des assurances. Vous voyez, nous avons besoin de beaucoup de monde autour de la table pour que la Step fonctionne dans de parfaites conditions. Alors un grand merci. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, avec un peu d'avance un joyeux Noël et mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2019 qui pointe déjà son nez. Je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Gilles Villard  
Président du SEPE

## **6. Prendre connaissance et approuver le budget 2019**

M. Didier Nicoulin passe ensuite la parole au caissier du SEPE, M. Jean-Denis Voisard :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget que j'ai l'avantage de vous commenter est basé sur les comptes 2017 ainsi que sur les comptabilisations au 13 novembre 2018. Il a été élaboré avec la précieuse collaboration de Stéphane Crelier. Enfin il a été approuvé, à l'unanimité, par la commission lors de sa dernière séance, le 6 novembre dernier.

Des modifications importantes ont été comptabilisées dans le cadre de ce budget, notamment avec la présentation d'un budget des investissements ainsi que de l'ouverture de certains comptes spécifiques permettant d'augmenter la transparence avant l'entrée en vigueur de la nouvelle comptabilité publique qui deviendra effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Nous devons donc établir le budget 2020 sur la base du nouveau Décret sur l'administration financière des communes.

Le budget 2019 boucle avec un versement à la provision pour futurs investissements à hauteur de 65'620 francs. Le budget des investissements boucle lui sur un excédent de dépenses de 348'000 francs.

D'autre part, concernant la facturation aux communes, nous proposons de facturer le même montant en 2019 qu'en 2018 et 2017 au titre du maintien de la valeur. Nous avons commencé les calculs que nous pensions intégrer au budget 2019, mais comme l'entrée en vigueur du MCH » est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 nous nous sommes donnés une année supplémentaire, ceci d'autant plus que nous ne connaissons pas encore tous les paramètres relatifs aux nouvelles directives comptables.

Ce budget 2019 est établi en tenant compte du nouveau règlement du personnel qui entrera en vigueur dès que vous l'aurez validé lors d'une prochaine assemblée.

Compte de fonctionnement - Administration 87'880 francs de charges et 39'000 de produits. Les augmentations par rapport aux années précédentes (100.301 et 100.310.01 et 02) concernent les indemnités relatives à la gestion des investissements ainsi que les frais liés à la mise en place du MCH 2. Un compte a été créé (100.314.01) pour l'entretien du mobilier de bureau. L'augmentation du compte 100.318.01 concerne la conclusion de nouveaux abonnements téléphoniques liés à l'automatisation de la Step. Les frais d'hébergements (100.318.03) concernent le site internet et le programme comptable. L'augmentation du compte de produits (100.490.01) concerne l'affectation par imputation des frais administratifs liés à la gestion des divers investissements.

Compte de fonctionnement - Exploitation 1'333'936 francs de charges et 198'880 francs de produits. La diminution de ces 2 montants provient du fait que nous avons comptabilisé au budget 2018 des montants relatifs au renouvellement de diverses installations. Pour faciliter la comptabilisation de ces travaux la Commission a décidé de transférer ces comptes aux investissements et d'inscrire en 2019 le solde non dépensés en 2018 de ces objets. Nous les retrouverons listés dans le budget des investissements. Le prélèvement aux diverses provisions a été imputé de la même manière.

Les charges du personnel concernent 4 employés à 100% qui ont été classés selon le nouveau statut du personnel, respectivement la classification des fonctions.

Le chef d'exploitation - Stéphane Crelier est en classe 13 - L'adjoint au chef d'exploitation Marc Vuillaume est en classe 12 - l'employé Heinz Joray est en classe 1 et Fabien Ribeaud en classe 3.

Nous avons calculé les annuités afin que le salaire des employés corresponde au mieux à celui versé en 2018 avec les adaptations habituelles. (Augmentation d'une annuité, renchérissement, etc...) Les montants relatifs aux assurances sociales ont été adaptés également. Les cotisations à la LPP ont été calculées en tenant compte de l'entrée en vigueur des nouvelles directives liées au refinancement de la CPJU au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous avons également le compte 120.304.02 qui concerne notre participation à ces mesures de refinancement pour un montant de 27'104 francs. Le compte 120.301.05 est nouveau dans son appellation car nous avons supprimé la participation aux 50% des primes LAMAL des employés. Par contre nous allons contracter une nouvelle assurance pour les indemnités journalières en cas de maladie dont le montant est approximatif car il est calculé sur la base de la masse salariale annuelle. A noter une légère diminution des primes de la Suva pour l'assurance non-professionnelle. (120.305.02)

Le même montant qu'en 2018 a été comptabilisé pour le renouvellement de l'équipement de sécurité des employés de la Step.

Du fait de la réorganisation il n'y a plus d'employé temporaire (120.308)

Pour les frais de cours (120.309.01) nous allons inscrire Fabien Ribeaud au cours de cariste. Nos employés Stéphane Crelier et Marc Vuillaume suivront eux un cours spécifique pour le concept de sécurité des installations électriques. (Nouveau compte 120.309.02)

Le montant relatif à la consommation d'eau (120.312.01) est calculé sur la base de la consommation en 2018, car en 2017 le montant était supérieur à la moyenne en raison d'une fuite importante sur notre réseau. Un montant de 2'200 francs a été comptabilisé sous le compte 120.312.02 pour l'achat de mazout afin d'alimenter le nouveau moteur gaz-mazout. Les frais d'électricité ont été calculés sur la base des montants payés en 2017 et 2018.

Les montants des comptes 120.313.01 à 120.313.04 ont été calculés sur la base des années précédentes et n'appellent pas de commentaires particuliers. Par contre le montant du compte 120.313.05 a été augmenté sur la base de l'augmentation du prix des floculents.

Les montants relatifs aux frais d'entretien des bâtiments et des extérieurs sont identiques aux années passées et rien de particulier n'est prévu pour l'année prochaine. Un nouveau montant est prévu sous chiffre 120.314.02 et concerne la mise aux normes et le contrôle de nos installations électriques.

Les comptes 120.315.01 à 120.315.12 concernent les montants affectés à l'entretien des diverses installations de la Step. Les montants ont été adaptés aux comptes 2017 et 2018. A noter une augmentation (120.315.08) pour l'automatisation et la révision de vannes et vannes de l'échangeur de chaleur pour les installations de traitement des boues. Une augmentation (120.315.10) pour des travaux de ramonage, de contrôle de combustion et de révision de citerne pour les installations de chauffage. A noter également une augmentation (120.315.12) pour la révision d'un barrage du canal d'un bassin.

Les montants relatifs aux comptes 120.315.13,14 et 15 ont été transférés dans les investissements.

Les comptes 120.318.01 à 120.318.13 ont des montants identiques à ceux de 2018, avec toutefois une diminution pour le compte 120.318.09 élimination des boues, car le montant a été adapté aux comptes 2017 et 2018. Le montant de 9 francs par équivalent-habitant, pour le traitement des micropolluants sera encore facturé en 2019. Les chiffres 120.319.01 et 02 n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les versements aux provisions 120.380.01, 02 et 05 sont supprimés en vertu de l'affectation qui sera comptabilisée dans le cadre du maintien de la valeur des installations. Une répartition de nos réserves sera calculée avec le montant versé à titre de maintien de la valeur et affecté à chaque objet concerné. Le montant de 65'620 francs (120.380.06) sera également comptabilisé dans les réserves et réparti de la même manière.

Le montant de la taxe des déchets distillés (120.435.02) est calculé sur la base des renseignements obtenus auprès de l'exploitant en tenant compte de la quantité des fruits récoltés cette année. Nous avons sollicité une augmentation à 5'000 francs, auprès du Service cantonal de l'environnement pour le montant relatif au ramassage des déchets spéciaux. Pour des raisons réglementaires ils n'entrent pas en matière pour 2019. Le montant reste donc de 3'200 francs. Le montant des contributions des autres steps est légèrement supérieur à celui de 2018 en raison du nouveau calcul des équivalents-habitants.

Les facturations diverses sont identiques à celles des années précédentes. Nous devons malheureusement supprimer le montant lié à la vente d'électricité (120.435.07) suite à la suppression de la subvention fédérale découlant du changement de la réglementation. Nous avons donc une auto-alimentation. L'augmentation des ventes de chlorosulfate de fer (120.435.08) est basée sur les livraisons effectuées en 2018.

Les montants des retenues salariales pour les assurances sociales sont adaptés.

Le montant figurant sous le compte 120.480.01 est également reporté aux investissements. Un nouveau compte est créé sous chiffre 120.490.01 à hauteur de 10'000 francs pour l'imputation des frais liés aux travaux effectués par les employés de la Step dans le cadre des divers investissements.

Compte de fonctionnement - Finances 174'250 francs de charges et 1'358'186 francs de produits.

Un compte pour les intérêts sur crédits de construction est ouvert (180.321) et concerne le crédit pour financer les installations liées aux micropolluants que nous venons de conclure auprès de la Banque Raiffeisen Ajoie au taux de 1%. Nous utiliserons nos propres liquidités au maximum de nos possibilités avant d'avoir recours à ce compte.

Les intérêts sur emprunts concernent le solde de celui contracté pour le financement des serres de séchage avec un taux de 1.18% qui sera renouvelé valeur 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'à son remboursement total, c'est-à-dire 8 ans.

Nous avons également contracté, auprès de la Banque Raiffeisen Ajoie, un emprunt ferme de 900'000 francs pour les micropolluants à un taux de 1,58% pour 10 ans. Ce montant concerne la part qui devrait rester à charge du SEPE après la consolidation. Ce montant, avec l'accord de la banque, sera adapté en fonction du décompte final. Nous discuterons alors du montant de l'amortissement annuel. Le montant de l'amortissement 180.331 reste fixé à 112'000 francs et correspond à la dépréciation des objets concernés. Nous avons également budgété le solde du montant payé pour les travaux concernant le SEPE+.

Dans la contribution des communes, on trouve cumulés les montants pour les frais d'exploitation pour la taxe des micropolluants ainsi que la contribution pour le maintien de la valeur des installations. Le montant par commune est identique à celui de 2018. Un tableau sera établi et transmis aux divers caissiers communaux pour l'intégration dans leur budget communal.

## INVESTISSEMENTS

Etant-donné les nombreux travaux à effectuer nous avons établi un budget des investissements. Ceci nous permettra de chiffrer des travaux qui peuvent s'effectuer sur plusieurs années et ainsi, par le report au bilan, avoir un montant global par objet.

Les montants des comptes 120.500.03, 04 et 05 sont destinés à effectuer divers diagnostics pour planifier les travaux futurs pour le renouvellement de nos installations qui, pour la plupart, datent de 30 ans. Il s'agit notamment du contrôle du béton par carottage, contrôle des installations électriques, et ainsi pouvoir établir un plan directeur des investissements.

Sous chiffre 120.501.03 nous trouvons un montant de 15'500 francs pour le prolongement du toit du hangar destiné au véhicule Schäffer.

Sous 120.501.07 nous trouvons le solde de l'entretien et la réparation de la fosse de répartition, notamment les travaux de serrurerie et le solde des honoraires.

Un montant de 3'058'000 francs (120.503.02) est prévu pour les travaux liés aux installations de micropolluants avec des subventions pour 2'710'000 francs.

L'installation d'un brûleur gaz-mazout pour 22'100 francs est prévu sous chiffre 120.503.03 avec en parallèle un montant de 26'400 francs (120.503.04) pour la mise aux normes de sécurité des installations de gaz/digesteur/stockeur.

Sous 120.503.05 nous trouvons un montant de 126'000 francs pour divers travaux relatifs à l'automatisation des diverses installations de la Step. Un montant de 54'000 francs (120.506.04) est prévu pour le solde des travaux de remplacement des pompes de relevage des primaires. Un montant de 7'000 francs (120.506.05) est prévu pour l'installation d'un variateur de fréquence pour une soufflante.

Après comptabilisation d'un montant de 417'000 francs à prélever sur les diverses réserves, il restera un montant de 348'000 francs d'excédent de dépenses à imputer aux actifs du bilan.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ce budget pour 2019, en particulier les exploitants ainsi que les membres de la sous-commission d'exploitation. Je profite de l'occasion pour souhaiter une excellente retraite à Maurice Hulmann avec qui j'ai eu énormément de plaisir à



collaborer mais surtout à pouvoir bénéficier de ses nombreuses compétences. Je lui souhaite la retraite la plus active possible.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition, avec l'aide des techniciens, pour répondre à vos questions.

Jean-Denis Voisard, caissier du SEPE

La présentation de M. Voisard ne suscitant aucune question,

- **Le budget est accepté à l'unanimité par les délégués.**

## 7. Divers

Mme Valérie Bourquard demande pourquoi nous avons besoin d'un brûleur gaz / mazout vu la stratégie fédérale actuelle de réduction des émissions de carbone.

M. Patrick Houlmann lui répond que la citerne à mazout existait déjà. Il n'y a pas de d'arrivée de gaz à la Step, et le mazout est la solution la plus économique en cas de problème avec l'auto-production de gaz. Il s'agit d'un système de remplacement qui ne va fonctionner que très rarement.

M. Gaby Voirol, Maire de la Ville, remercie l'assemblée de s'être réunie à Porrentruy et signale que le choix du lieu a été particulièrement bien réussi. La municipalité a beaucoup travaillé pour faciliter l'accessibilité au site du Musée de la distillation. Le château de Porrentruy est également un élément très important du tourisme, avec aussi le circuit secret.

Durant les 13 ans passés par M. Gaby Voirol à la commission et la sous-commission du SEPE, plusieurs réalisations ont vu le jour, entre autres les serres, solution écologique et économique, et le PGEE, dossier ancien mais toujours d'actualité. Il se réjouit que l'effectif des employés se soit étoffé, ce qui est réjouissant, car signe de professionnalisme et de bonne collaboration.

Il a seulement deux regrets sont à formuler : le dossier du SEPE+ qui ne s'est pas concrétisé, et le projet des micropolluants qui n'a pas été finalisé durant sa participation à la Commission, vu les lenteurs et exigences de la Confédération.

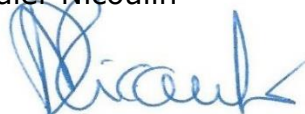
M. Didier Nicoulin reprend la parole pour préciser que la prochaine assemblée des délégués aura lieu à Fontenais au printemps prochain.

La séance est levée à 19h45.

Un apéritif est offert par la Municipalité de Porrentruy

Courtedoux, le 7 décembre 2018

Le président :  
Didier Nicoulin



La secrétaire  
M.-F. Maître

